

EXTRAIT DU REGISTRE ID: 014-2
DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 26/07/2022 Reçu en préfecture le 26/07/2022



ID: 014-211404371-20220726-2022_177-AR

LA MAIRE DE MONDEVILLE,

ARRETE N° 2022/177

CESSATION DE FONCTION DU REGISSEUR DE RECETTES DES PRODUITS DE LA MEDIATHEQUE

Transmission Préfecture :

26 JUIL, 2022

Affiché le :2 6 JUIL. 2022

Vu la délibération n°22/2020 du conseil municipal en date du 27 mai 2020 autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer les régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision 2015/142 en date du 16 juin 2015 instituant une régie de recettes à la médiathèque;

Vu l'arrêté 2022/12 en date du 20 janvier 2022 modifiant cette dernière ;

Vu l'arrêté 2022/13 du 20 janvier 2022 relatif à la nomination d'un régisseur de recettes pour l'encaissement des produits de ventes de livres, ventes de documents égarés ou désherbés et d'impressions et de photocopies, avec pour missions d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de la dite régie ;

Considérant le départ de la collectivité de la régisseuse titulaire, Madame Anne FARUEL, à compter du 12 juillet 2022 ;

ARRETE

Article 1er : Il est mis fin aux fonctions de régisseur titulaire de la régie de recettes pour l'encaissement des produits de ventes de livres, ventes de documents égarés ou désherbés et d'impressions et de photocopies de Madame Anne FARUEL à compter du 12 juillet 2022.

Article 2 : Madame Anne FARUEL devra remettre au comptable ou aux régisseurs suppléants, le numéraire, les effets bancaires et postaux, le fonds de caisse, les pièces justificatives d'avances ou de recettes non encore adressées à l'ordonnateur ou au comptable ou celles devant faire l'objet d'une régularisation, les registres de comptabilité dûment totalisés et arrêtés ainsi que tout document relatif au fonctionnement de la régie.

Article 3: Madame la Directrice générale des services municipaux et Monsieur le Comptable public assignataire de Mondeville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mondeville, le 26 JUIL. 2022

La Maire, Hélène BURGAT

